



D3180-Direction des finances-Gestion budgétaire

## DELIBERATION N° D.2024.11.84 du Conseil municipal du 14 novembre 2024

### Décision modificative n°1. Budget principal de la ville de Versailles. Exercice budgétaire 2024.

Date de la convocation : 7 novembre 2024  
Date d'affichage : 15 novembre 2024  
Nombre de conseillers en exercice : 53  
Secrétaire de séance : Mme Marie-Agnès AMABILE  
Rapporteur : M. Alain NOURISSIER

**Président** : Monsieur François DE MAZIERES

#### **Sont présents :**

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, Mme Pilar SALDIVIA, M. Emmanuel LION, Mme Annick BOUQUET, M. François DARCHIS, Mme Anne-France SIMON, M. Nicolas FOUQUET, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Jean-Yves PERIER, M. Bruno THOBOIS, Mme Muriel VAISLIC, Mme Corinne FORBICE, M. Alain NOURISSIER, M. Arnaud POULAIN, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, M. Christophe CLUZEL, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, M. Xavier GUITTON, Mme Corinne BEBIN, Mme Anne JACQMIN, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Marie-Agnes AMABILE, Mme Marie BOELLE, M. Michel LEFEVRE, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Céline JULLIE, M. Moncef ELACHECHE, Mme Brigitte CHAUDRON, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Thierry DUGUET, M. Pierre FONTAINE, M. François DE MAZIERES, M. François-Gilles CHATELUS, M. Philippe PAIN, Mme Florence MELLOR, M. Eric DUPAU, Mme Nicole HAJJAR, Mme Martine SCHMIT, M. Erik LINQUIER, M. Wenceslas NOURRY.

#### **Absents excusés:**

Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, M. Fabien BOUGLE, M. Jean SIGALLA, Mme Ony GUERY, Mme Anne-Lise JOSSET.

M. Michel BANCAL (pouvoir à M. Xavier GUITTON), M. Charles RODWELL (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), M. Olivier DE LA FAIRE (pouvoir à Mme Brigitte CHAUDRON), Mme Stéphanie LESCAR (pouvoir à M. Jean-Yves PERIER), Mme Stephanie BELNA (pouvoir à M. Moncef ELACHECHE), Mme Nadia OTMANE TELBA (pouvoir à M. François DE MAZIERES).

\*\*\*\*\*

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-4, L.1612-11 et L.2311-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° D.2022.03.17 du Conseil municipal de Versailles du 24 mars 2022 portant sur l'adoption du budget primitif 2022 du budget principal de la Ville et sur la constitution d'une provision pour risques et charges au titre des redevances d'occupation (parts variables 2017-2019 et part fixe 2020) réclamées par l'Etablissement public du Château de Versailles et relatives au parking de la Place d'Armes, géré par la ville de Versailles jusqu'en août 2021 et pour lesquelles des démarches contentieuses étaient en cours ;

Vu la délibération n° D.2023.12.104 du Conseil municipal de Versailles du 14 décembre 2023 portant sur l'adoption du budget primitif 2024 du budget principal de la Ville ;

Vu la délibération n°D.2024.06.40 du Conseil municipal de Versailles du 20 juin 2024 portant sur le budget supplémentaire (BS) 2024 du budget principal de la Ville ;

Vu la délibération n° D.2024.06.47 du Conseil municipal de Versailles du 20 juin 2024 portant sur l'acquisition des parcelles BL0013 et BL0014 situées 11-13 et 15 rue Ploix en vue de reconstituer le foncier perdu par la création de l'ouvrage annexe 24 nécessaire à la réalisation de la ligne 18 du grand Paris Express.

-----  
L'objet de la présente délibération est de présenter au Conseil municipal en vue de l'adopter la décision modificative n°1 du budget principal de la ville de Versailles pour 2024 telle que présentée en synthèse ci-dessous et dans le document comptable réglementaire joint en annexe.

#### **Pour la section de fonctionnement,**

Cette décision modificative permet d'inscrire, pour un montant de 1 477 054 €, des recettes de fonctionnement relatives à des reprises de provisions à la suite de décisions de justice favorables à la ville de Versailles et pour lesquelles les procédures contentieuses sont clôturées. Il s'agit :

- du contentieux mené par la SARL GALLIS à l'encontre de la Ville suite aux pénalités financières appliquées par cette dernière dans le cadre du marché de travaux (charpentes-couvertures) de l'Hôtel des gendarmes (la provision était constituée pour un montant de 190 344 €) ;
- la procédure menée par la Ville à l'encontre de la SADE et de la SEVESC suite à la rupture de canalisations en décembre 2012 dans le cadre du chantier du pôle d'échanges multimodal des Chantiers (la provision était constituée pour un montant de 1 286 710 €).

Cette décision modificative a également pour objet d'ajuster, pour un montant total de 2 771 000 €, les dépenses de fonctionnement. Il s'agit de :

- revaloriser le montant de la provision constituée en mars 2022, dans le cadre des démarches contentieuses engagées envers l'Etablissement public du Château de Versailles (EPV) pour les redevances du parking de la Place d'Armes, afin de prendre en compte les sommes restants à verser au titre de la part fixe de l'année 2021 (157 500 €), le remboursement des taxes foncières (297 208 €) et de prendre en compte plus précisément les montants susceptibles d'être réglés. Initialement prévue à 1 334 000 €, aussi, il est nécessaire de réabonder cette provision à hauteur de 721 000 € afin de couvrir le montant maximum des sommes pouvant être à régler à l'EPV, dans l'attente de la résolution définitive et de la clôture de ce dossier ;
- diminuer les charges financières, pour un montant de - 200 000 € ; en effet, les emprunts contractés en 2023 (échéances trimestrielles) ont été ou seront mobilisés plus tardivement que ce qui avait été envisagé lors de la construction du budget primitif 2024 ; de ce fait, il n'est pas nécessaire de conserver tous les crédits inscrits ;
- ajuster la répartition des crédits de masse salariale au sein des différents chapitres fonctionnels par virement de crédits, l'enveloppe de la masse salariale votée au Budget primitif 2024 restant inchangée ;
- prévoir le virement complémentaire nécessaire à l'équilibre budgétaire de la section d'investissement (2 250 000 €).

Le budget supplémentaire de l'exercice 2024 a été voté, en juin dernier, avec un suréquilibre, en section de fonctionnement de 8 973 206,35 €.

La différence de 1,294 M€ entre les dépenses et les recettes de fonctionnement est financée par l'utilisation du suréquilibre constaté après le vote budget supplémentaire (8,973 M€), Le solde disponible de 7,679 M€ permettra de financer le budget supplémentaire 2025.

#### **Pour la section d'investissement,**

Cette décision modificative permet d'inscrire les crédits nécessaires à l'acquisition des parcelles situées 11-13 et 15 rue Ploix en vue de reconstituer le foncier perdu par la création de l'ouvrage annexe 24 nécessaire à la réalisation de la ligne 18 du grand Paris Express (2 250 000 €) conformément à la délibération susvisée. Il s'agit aujourd'hui de pouvoir compenser en partie les activités sportives et récréatives du quartier : pétanque, volley, jardins d'enfants dont la pratique est rendue impossible par l'implantation du chantier de la ligne 18 à partir d'avril 2025 jusqu'à la date prévisionnelle du 31 décembre 2030.

Cette acquisition est financée par le virement de la section de fonctionnement du même montant.

Aussi, la décision modificative n°1 prévoit l'inscription de crédits complémentaires pour un montant global de :

- 2 771 000 € en dépenses de fonctionnement et 1 477 054 € en recettes de fonctionnement (la différence étant financée par l'ajustement du suréquilibre de la section de fonctionnement) ;
- 2 250 000 € en section d'investissement (dépenses et recettes).

Ces propositions figurent dans le document comptable réglementaire joint et en synthèse dans la présente délibération.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

-----  
**APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,**

- 1) de préciser que le budget principal de la ville de Versailles est voté par chapitre ;
- 2) d'adopter la décision modificative n°1 du budget principal de la ville de Versailles pour 2024 telle que présentée dans le document comptable réglementaire.

L'ensemble de ces écritures est récapitulé dans le tableau ci-dessous :

**Exercice 2024 - Décision modificative n°1**  
**Récapitulation**

Budget Ville		BP 2024 (€)	BS 2024 (€)	DM 1 (€)	Budget total (€)
<b>Investissement</b>					
Dépenses	a	34 578 000,00	30 754 218,52	2 250 000,00	67 582 218,52
Recettes	b	34 578 000,00	30 754 218,52	2 250 000,00	67 582 218,52
Solde	(b-a)	-	-	-	-
<b>Fonctionnement</b>					
Dépenses	c	132 554 000,00	13 201 490,00	2 771 000,00	148 526 490,00
Recettes	d	132 554 000,00	22 174 696,35	1 477 054,00	156 205 750,35
Solde	(d-c)	-	8 973 206,35	- 1 293 946,00	<b>7 679 260,35</b>

\*\*\*\*\*

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 42

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de suffrages exprimés : 46 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité par 46 voix , 2 abstentions (Madame Anne JACQMIN, Madame Céline JULLIE.)

*Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.*